

Elaborer les recommandations



Fiches méthodes & outils dans l'accompagnement des porteurs de projet du Fonds de dotation Paris 2024 à l'évaluation d'impact

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet du Fonds de dotation Paris 2024, un accompagnement dédié sur la mesure d'impact est proposé.

Pour votre organisation, les objectifs sont les suivants :

- Apporter des éléments de connaissance sur les impacts de vos projets
- Communiquer en interne et en externe
- Améliorer vos projets
- Essaimer

Pour Paris 2024, les évaluations d'impact permettront de :

- Contribuer à l'évaluation de la stratégie Impact & Héritage
- Apporter de la lisibilité sur la valeur ajoutée de vos projets
- Léguer un héritage méthodologique

Différents niveaux d'accompagnement sont proposés concernant la mesure d'impact :



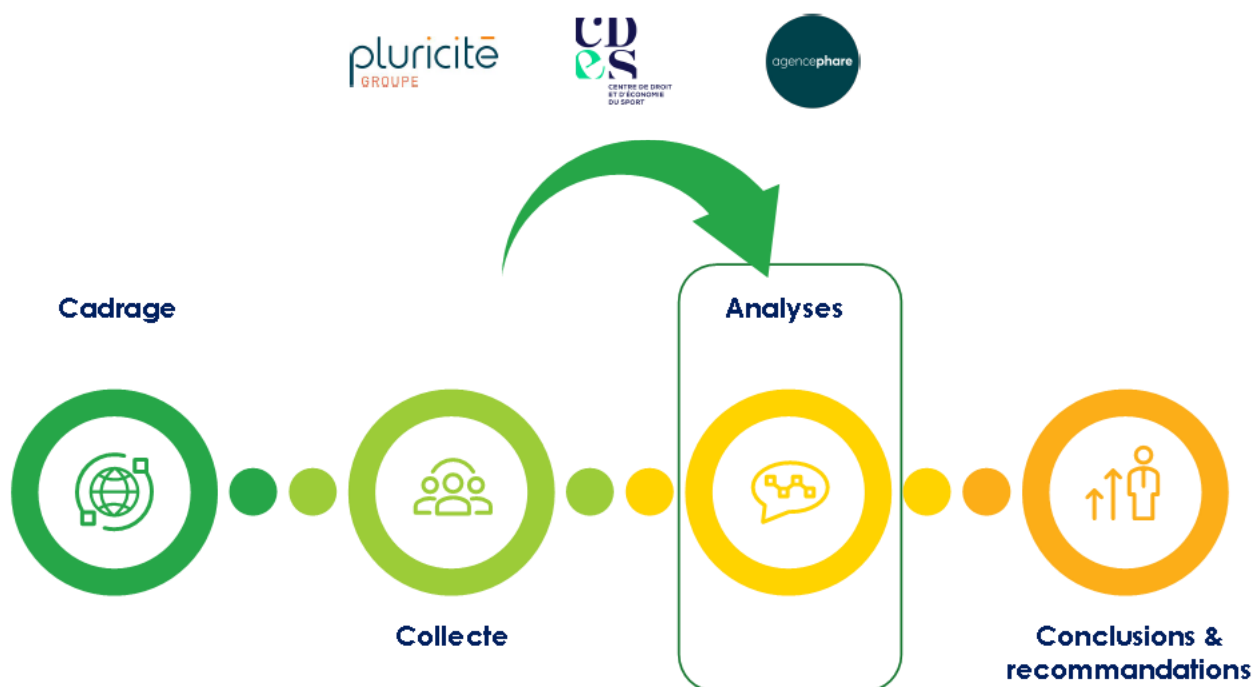
Les documents d'application s'inscrivent dans une logique d'outillage, visant à sécuriser les démarches d'évaluation d'impact des porteurs de projet à travers des vade-mecum portant sur les méthodes d'évaluation et les étapes et les outils à mettre en place. Avec ces documents, il s'agit de favoriser l'acquisition des notions clefs, la compréhension des tenants et aboutissants de la mesure d'impact et l'appropriation de solutions concrètes pour engager le travail, l'organiser – le baliser.

Retrouvez les documents d'application sur les sujets suivants :

Fiches outils	Fiches processus
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Organiser un benchmark ⊗ Conduire des entretiens ⊗ Conduire une étude de cas ⊗ Utiliser la facilitation graphique ⊗ Utiliser l'infographie ⊗ Utiliser la datavisualisation ⊗ Utiliser les personae ⊗ Animer un focus groups évaluatif ⊗ Utiliser l'observation participante ⊗ Mobiliser la méthode des scénarios ⊗ Elaborer un référentiel d'évaluation ⊗ Construire un diagramme logique d'impact ⊗ Mener des enquêtes bénéficiaires ⊗ Utiliser l'économétrie 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Bâtir un protocole d'évaluation ⊗ Formuler ses questions évaluatives ⊗ Opter pour l'évaluation participative ⊗ Vérifier l'évaluabilité du projet ⊗ Formuler des recommandations ⊗ Communiquer et rendre utile la démarche ⊗ Faire un contrôle qualité de son rapport

Retrouvez les documents d'application et d'autres outils sur la plateforme :

<https://accompagnementimpact2024.org/>



1 L'essentiel, en un coup d'œil



Les recommandations, c'est quoi ?

Les recommandations intégrées dans le rapport d'évaluation dérivent d'une ou plusieurs conclusions à partir desquelles ont été identifiés des problèmes. Elles ne doivent pas être leur calque. Les recommandations qui découlent des conclusions mettent en exergue des points forts à conforter, des lacunes à combler ou des orientations nouvelles à suivre, pourquoi pas en vue de l'essaimage du projet. Ces recommandations doivent permettre d'améliorer le projet et de le réorienter si nécessaire. Les pilotes du projet sont libres de prendre en compte les recommandations ou de ne pas le faire. Contrairement aux conclusions, les recommandations ne sont pas nécessairement élaborées et endossées par l'équipe d'évaluation, qu'elle soit interne ou externe. Celles-ci peuvent aussi être formulées par l'instance d'évaluation associée à la démarche. Par ailleurs, une évaluation ne contient pas toujours de recommandations. Les recommandations stratégiques proposent des solutions au problème posé, les recommandations opérationnelles sont des actions à entreprendre pour mettre en œuvre ces solutions.

Les recommandations doivent être priorisées et hiérarchisées. En outre, le ou les destinataires de chaque recommandation sont précisés si possible, pour faciliter leur mise en œuvre. Chaque fois que cela est possible et pertinent, les principales recommandations sont élaborées sous formes d'options, avec leurs conditions de mise en œuvre et les conséquences prévisibles de la mise en œuvre de chaque option. Leur degré de complexité peut également être mentionné.

Les recommandations doivent être susceptibles d'améliorer le projet étudié. Elles doivent être opérationnelles, réalistes et ciblées ; elles doivent tenir compte des contraintes, du porteur de projet et des personnes qui le mettent en œuvre. Elles doivent être explicites sur la démarche proposée et décrire les coûts et les ressources nécessaires à leur prise en compte.

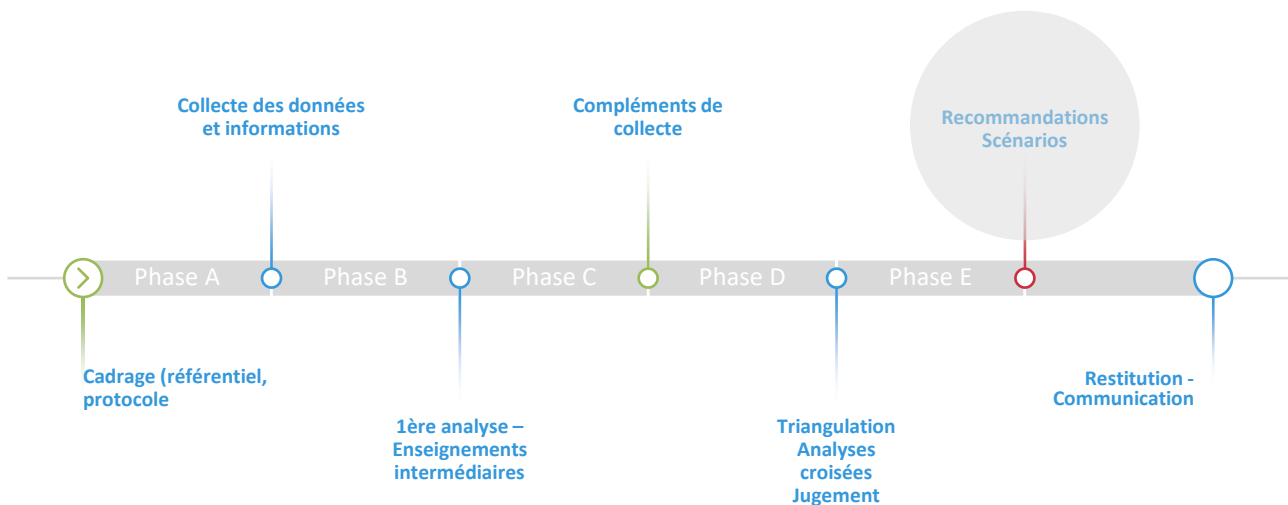
Il peut être utile de prévoir un outil de suivi des recommandations.

Quelques bons conseils !

- Si une recommandation ne dérive pas clairement des conclusions, elle reflète probablement des idées préconçues ou les intérêts tactiques d'une des parties prenantes. Sa présence dans le rapport risque de discréditer l'évaluation.



- Les recommandations sont regroupées et classées par ordre de priorité. Le rapport mentionne à qui elles sont destinées.
- Les recommandations sont utiles, opérationnelles et faisables. Les conditions de leur mise en œuvre sont précisées. Chaque fois que cela est possible et pertinent, les principales recommandations sont présentées sous formes d'options avec les conditions liées à chaque option ainsi que les conséquences prévisibles de la mise en œuvre de chaque option. Les recommandations sont présentées dans un chapitre spécifique qui met en valeur les recommandations dérivées des trois ou quatre principales conclusions.
- Comment les promouvoir ?
 - › Les recommandations n'ont de valeur que si elles sont entendues, et si possible intégrées par leurs destinataires.
 - › Pour promouvoir cette appropriation, il faudra être préparé une fiche contradictoire qui permet de :
 - Lister les recommandations sous forme résumée
 - Recueillir la position des destinataires par rapport à ses recommandations
 - Informer sur les suites effectivement données aux recommandations.



2 Les statuts des recommandations



2.1 Recommandations élaborées par l'instance d'évaluation

Deux situations peuvent se présenter :

- L'instance d'évaluation discute des recommandations préparées par la personne chargée de l'évaluation.
- La réunion d'instance est animée de façon à faire émerger des recommandations.

2.2 Recommandations formulées par ...

Plusieurs situations sont possibles :

- **Le chargé d'évaluation** : dans ce cas, les recommandations émanent des conclusions et peuvent sembler relever de « l'intime conviction ».
- **L'équipe projet** : dans ce cas, les recommandations émanent d'un processus collectif interne. La légitimité des recommandations est renforcée, mais elle peut être légitimement challengée par l'externe.
- **Un panel d'experts** : dans ce cas les échanges entre experts permettent de faire émerger un consensus autour des recommandations
- **Un « jury » de bénéficiaires** : dans ce cas, les recommandations sont formulées par les bénéficiaires, à travers l'animation d'un focus group



3 Comment les formuler ?



- **Étape 1 :** Etablir une liste de recommandations en face de chaque conclusion
- **Étape 2 :** Faire des regroupements
- **Étape 3 :** Classer les recommandations selon différents critères (potentiel d'utilisation, facilité de mise en œuvre, niveau de risque...)
- **Étape 4 :** Discuter, affiner et hiérarchiser les recommandations
- **Étape 5 :** Décliner leurs modalités opératoires : calendrier, rôles et responsabilités, points de vigilance, moyens à mobiliser



4 Comment les visualiser ?

4.1 Outil de suivi des recommandations

SUIVI DES RECOMMANDATIONS LIEES AUX EVALUATIONS							Mise à jour
Recommandations			Réponses				
Recommandations clés / enseignements tirés du suivi-évaluation pour l'année n+1	Date	Source	Actions	Responsable	Date cible	Suivi	Commentaires
AMBITION EDUCATIVE N°1 - L'ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE							
Objectif 1.1. Promouvoir une alimentation saine et responsable							
Objectif 1.2. Resserrer le lien avec la nature et le vivant							
Objectif 1.3. Encourager les pratiques éco-responsables : mobilités, réemploi, numérique							
AMBITION EDUCATIVE N°2 - L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, À L'ENGAGEMENT ET ÉMANCIPATRICE							
Objectif 2.1. Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation							
Objectif 2.2. Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations							
Objectif 2.3. Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir							

4.2 Mode de présentation des recommandations

